

**COMMUNE DE MARQUILLIES****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juin, le Conseil Municipal de la Commune de MARQUILLIES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Éric BOCQUET, à la suite de la convocation qui lui a été faite le trente mai deux mille vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée publiquement, conformément à la loi.

Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : M. Pierre PAPEGHIN, Mme Viviane DELEVALLÉE, Mme Marie-Christine DEWAST, M. Sébastien DEFECHEUREUX, M. Yves LEFRANCO, M. Philippe BIRO, Mme Catherine HAEYAERT, M. Éric BOCQUET, M. Dominique DHENNIN, M. Jocelyn GHÉSELLE, M. Didier DAMIDE, M. Jean-Michel CARPENTIER, Mme Monique CORNILLE, M. Laurent BUISINE

Ont donné Pouvoir : Mme Vanessa LESAFFRE à M. Didier DAMIDE, Mme Blandine MORTREUX à M. Sébastien DEFECHEUREUX, Mme Louissette MAILLY à Mme Marie-Christine DEWAST, Mme Céline LEJOSNE à Mme Viviane DELEVALLÉE

Absents : Mme Anne-Katy ROLAND

Délibération n°40/25**Objet : Désignation du Jury criminel 2026**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, chaque année, Monsieur le Préfet du Nord demande à la Commune de désigner six noms pour l'établissement de la liste du Jury criminel de l'année suivante, en l'occurrence 2026. Cette année, cette désignation doit avoir lieu avant le 15 juin.

Ce choix est réalisé à partir de la liste électorale de la commune par un tirage au sort strict et public.

La liste tirée au sort ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés et que la liste définitive sera établie dans les conditions prévues aux Articles 262 et suivants du Code de la Procédure Pénale, ce qui peut avoir comme conséquence que le nombre de jurés tirés au sort par la Commission qui se réunit en Cours d'Assises puisse différer du nombre de jurés fixés par Arrêté préfectoral.

Le tirage au sort par le Conseil Municipal permet de désigner les 6 électeurs suivants :

1 – Monsieur Olivier WOSTYN
2 – Monsieur Gérard POTEAU
3 – Monsieur Fabien DELANNOY
4 – Madame Charlène PECQUEUR
5 – Monsieur André LEPEZ
6 – Monsieur Phillippe FREMAUT

L'Assemblée délibérante décide, à l'unanimité :

- de voter cette désignation par tirage au sort.

Pour extrait conforme,

Ainsi fait et délibéré à Marquillies, les jours, mois et an susdit

Le 5 juin 2025

Le Maire

Éric BOCQUEL



Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, comme son affichage public. Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

1 - Monsieur Olivier BOUTIER
2 - Monsieur Gérard FORTIN
3 - Monsieur Jean-Benoît BOUTIER
4 - Monsieur Jean-François BOUTIER
5 - Monsieur Stéphane BOUTIER
6 - Monsieur Philippe BOUTIER